

Contrat d'étude & droit de rétractation

Par McFly78, le 05/12/2011 à 13:47

J'ai signé un contrat d'étude, il y a un mois. Par la suite, j'ai demandé rétractation par voix téléphonique, en m'entretenant avec le directeur. Ceci, avant l'échéance des 7 jours suivant la signature du contrat.

Mais en vain, le maître d'établissement m'a indiqué que suivant le contrat d'étude, il était impossible de rompre ce dernier.

Je me trouve, aujourd'hui, dans l'incapacité de régler les sommes demandées. Mon dossier risque d'être transmis à un organisme de recouvrement.

Que puis-je faire?